

ANNEXE No 2

R. Oui, monsieur; leur absence est la principale raison qui fait rejeter par les manufacturiers canadiens une quantité considérable de tabac indigène.

Q. Quel effet produit sur le sol la culture du tabac?

R. J'ai cultivé, je crois, dix récoltes consécutives sur le même terrain. Voici un échantillon de Gibhart (il remet l'échantillon) qui est le produit de la onzième récolte consécutive. J'ai cultivé cela moi-même.

Par M. Ross (Yale-Caribou):

Q. A quoi ce tabac est-il bon?

R. Principalement pour la pipe, s'il était convenablement préparé, mais il ne l'est pas.

Par M. Clements:

Q. Voulez-vous dire au comité, aussi brièvement que possible, quelle serait, à votre avis, la meilleure méthode de manipuler et de mûrir le tabac dans votre district?

R. Dans l'ouest? Tout d'abord, pour le tabac en tablettes, soit à chiquer, soit à fumer, ceci a été préparé spécialement à cette fin (il exhibe un échantillon). C'est du Burley, et il est de la récolte 1906. Je l'ai considérablement humecté; il pourra, dans cent ans, être encore bon et doux. La meilleure méthode de séchage est de le mettre dans un four à un certain degré de chaleur. Cette opération supprime toute l'humidité du tabac et le rend propre à être pressé en tablettes.

Q. Voulez-vous dire au comité si les fermiers ont souffert des pertes en cultivant et en faisant sécher leur tabac; par exemple, n'y a-t-il pas eu de négligence commise, faute des connaissances nécessaires?

R. En ce qui concerne le fermier ou producteur de tabac, je ne vois pas qu'il soit obligé de préparer le tabac pour le manufacturier. Il est supposé n'avoir simplement qu'à couper ce tabac, à l'exception du tabac destiné à être fumé dans la pipe. Celui-là doit être mis au séchage peu de temps après qu'il a été coupé, que ce soit par le producteur ou par quelque autre personne, pour le mettre dans la condition où il doit être pour être fumé dans la pipe. Le fermier ne peut que couper son tabac et le suspendre, laissant l'air agir seul sur lui. C'est tout ce qu'il a à faire, quant aux variétés pour cigares ou pour le tabac à chiquer. Ensuite le manufacturier ou empaqueteur doit faire subir au tabac le traitement convenant à l'emploi auquel il est destiné.

Q. Expliquez-vous vos procédés de préparation d'après votre expérience comme empaqueteur, M. Wigle?

R. Cette feuille (il exhibe un échantillon de Havana Seed) a été spécialement préparée pour servir comme sous-cape de cigares.

Par M. Ross (Yale-Caribou):

Q. Vous parlez comme un expert, et je ne vous en blâme pas, mais ne perdez pas de vue que les manufacturiers affirment en toutes circonstances qu'ils ne peuvent trouver au Canada le tabac dont ils ont besoin; qu'il n'est pas convenablement préparé, ou que la graine est mauvaise; ou toutes sortes de raisons de cette nature. Etes-vous absolument certain qu'aucune amélioration ne peut être faite dans vos méthodes de maturation du tabac?

R. Je ne puis dire cela, mais quelles améliorations sont suggérées à ma méthode?

Q. Quant à moi, je ne connais rien de cette industrie.

R. J'étais très désireux d'apprendre quelque chose de M. Charlan, parce qu'il en connaît probablement beaucoup plus que moi sur ce sujet.

Par M. Clements:

Q. Pour quelle raison la qualité du tabac canadien n'a-t-elle pas été développée et portée à son maximum? Est-ce simplement à cause du manque d'établissements de maturation?

R. Oui.